Saintines

DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Senlis
Canton de Crépy-en-Valois

MAIRIE DE SAINTINES

30

Arrêté du Maire
Portant à la réglementation du stationnement
Rue Pasteur

Arrêté municipal N° 26/2023

Le Maire de la commune de SAINTINES,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules et des piétons dans un but de sécurité et de salubrité publique ;

ARRÊTE :

Article 1er : Le stationnement ne sera autorisé, **Rue Pasteur**, que dans les emplacements matérialisés au sol.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché sur les lieux.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de Saintines, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Verberie, le service de la Police Pluri-Communale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifications :

- *Gendarmerie de Verberie*
- *Police intercommunale*

À Saintines, le 21/08/2023,

Le Maire
Jean-Pierre DESMOULINS

MAIRIE DE SAINTINES
60 - Oise

Mairie de Saintines – 2 Place Foch – 60410 SAINTINES
Tel : 03.44.40.97.06 Fax : 03.44.40.99.27
E- Mail : mairie@saintines.fr Site internet : www.saintines.fr